

Présidence



Dossier suivi par
Paula BARRAGAN-GARZON
Tél. 04.74.45.47.04
territoires@ain.chambagri.fr

Nos réf. I:\1-
Bureautique\07_Territoire_Dvlpt_local
\0702_Urbanisme\01\070204_Procédu
res_urba\Documents_urba\PLU\LA_BO
ISSE\Modif_Rev°\MS4_2025\AF-Modif
S n°4 LA BOISSE.doc

MONSIEUR LE MAIRE
MAIRIE DE LA BOISSE
49 PLACE MARCEL VIENOT
01120 LA BOISSE

Bourg-en-Bresse, le 8 décembre 2025

Objet : Modification simplifiée n°4 du PLU DE LA BOISSE
- AVIS -

Chambre d'Agriculture de l'Ain
4 avenue du Champ de foire
BP 84
01003 Bourg en Bresse
Tél : 04 74 45 47 43

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné dans nos services le 24 novembre 2025, conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, vous sollicitez notre avis sur le projet de modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme de LA BOISSE, suite à votre arrêté du 3 octobre 2025. Nous vous en remercions.

Le projet de modification vise à :

- Reclasser les parcelles AH922 et AH926 actuellement en zone UX dans le sous-secteur UXc.
- Mettre à jour les surfaces des secteurs dans le rapport de présentation.

En prenant en compte que la zone UX est principalement destinée à l'accueil d'activités artisanales et commerciales, qu'elle comprend le sous-secteur UXc (Commercial) et que, dans ce sous-secteur, les constructions de commerces et d'entrepôts sont autorisées,

Au titre des personnes publiques associées à cette modification, nous vous informons que nous formulons un **avis favorable** sur ce dossier.

Nous vous prions d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président

Gilles BRENON

